

Bilan des sources et méthodes des statistiques publiques concernant les personnes sans domicile

Maryse Marpsat (Insee)

PARMI les producteurs de données chiffrées portant sur les personnes dépourvues de logement, la Drees conduit l'enquête Établissements sociaux (ES) depuis 1982, avec une périodicité actuelle de quatre ans. L'Ined a réalisé plusieurs enquêtes sur les sans-domicile parisiens, dont la première, en 1995, s'est déroulée sous l'égide du Cnis. En 2001, l'Insee a conduit sa première enquête nationale auprès des sans-domicile, la suivante devant se dérouler en 2012. Le recensement des personnes sans abri dans les grandes communes s'est tenu en janvier 2006, et d'autres enquêtes de l'Insee (par exemple l'enquête Logement 2006) s'intéressent aux épisodes antérieurs sans domicile qu'ont pu vivre des personnes qui disposent désormais d'un logement. La DGAS et la DPM disposent, quant à elles, de données de gestion sur les services d'hébergement qu'elles financent, y compris ceux destinés aux demandeurs d'asile.

Cet article fait le point de ces données, souvent construites en s'appuyant sur le réseau associatif, de la définition des personnes sans domicile et sans abri qu'elles utilisent, ainsi que du champ qu'elles couvrent. En outre, quelques autres enquêtes statistiques sur le même thème ont eu lieu au début des années 2000, en collaboration avec les associations ou à leur initiative. Les services destinés aux personnes sans domicile travaillent aujourd'hui à se doter d'outils, notamment informatiques, qui devraient leur permettre à terme de disposer de données centralisées sur les personnes qu'ils hébergent.

Les nombreux travaux, statistiques, sociologiques ou ethnographiques, qui ont porté depuis les années 1980 sur les personnes sans domicile, montrent qu'il n'y a pas beaucoup de sens à étudier les personnes qui dorment dans la rue (appelées « sans-abri » dans cet article) en les isolant de celles qui dorment dans un centre d'hébergement, surtout d'urgence. En effet, les passages d'une situation à l'autre sont fréquents pour une même personne. L'examen des sources publiques de données qui suit portera donc sur les sans-domicile en général, en précisant à l'occasion qu'il s'agit de « sans-abri ». D'autres situations marginales de logement seront évoquées, comme l'hébergement par un tiers (famille ou ami), qui sont des situations qu'on retrouve dans le parcours résidentiel de nombreux sans-domicile et dont la prise en compte peut contribuer à la prévention de ce phénomène.

Il existe plusieurs producteurs de statistiques publiques sur les sans-domicile, quoique le champ de ces sources, la définition des personnes concernées et l'usage qui est fait des chiffres obtenus diffèrent. Des éléments de bibliographie sur les différentes sources évoquées ici sont donnés à la fin de cet article.

En 1995, à la suite du groupe de travail « sans-abri » du Conseil national de l'information statistique (Cnis), l'Institut national d'études démographiques (Ined) a conduit une enquête pilote sur les sans-domicile parisiens. En 2001, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a généralisé cette enquête à l'ensemble de la métropole. C'est l'enquête sur les utilisateurs des services d'hébergement et de distribution de repas chauds (SD 2001) qui est la première enquête européenne de ce type au niveau national. On verra plus loin la méthode de ces enquêtes, inspirées d'enquêtes américaines sur le même thème.

L'Insee réalise aussi un recensement des sans-abri (dans une acception qui sera précisée plus loin). Plus généralement, le recensement de la population ainsi que plusieurs enquêtes, notamment l'enquête Logement, permettent de mieux connaître diverses autres situations marginales de logement, relatives aux éléments de confort, au surpeuplement, etc. Des questions dans plusieurs enquêtes de l'Insee (Santé, Logement) permettent aussi de repérer les personnes hébergées par un tiers, ami ou famille, et celles qui ont connu dans le passé une période sans domicile, dont elles sont sorties en retrouvant un logement (Laferrère, 2003 ; Djirikian, Laflamme, 2006 ; le numéro spécial 391-392 d'*Économie et Statistique* paru en 2006 consacré aux sans-domicile).

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) est en charge du Fichier d'identification national des établissements sanitaires et sociaux (Finess). Une partie de ce fichier porte sur les centres d'hébergement financés par l'État. C'est aussi la Drees qui conduit régulièrement l'enquête Établissements sociaux (ES) auprès des établissements destinés aux personnes connaissant des difficultés sociales et aux personnes handicapées.

Enfin, la Direction générale des affaires sociales (DGAS) et la Direction de la population et des migrations (DPM) disposent de données sur les services d'hébergement financés par l'État, incluant ceux qui s'adressent aux sans-domicile, ainsi que ceux qui s'adressent aux demandeurs d'asile et aux réfugiés. Au sein du ministère du Logement, la Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la cons-

truction (DGUHC) dispose de données sur des formes d'hébergement de plus longue durée, les « résidences sociales ».

Avant de passer en revue ces différentes sources et leurs limites, voyons d'abord la question des définitions.

La définition des personnes sans domicile

En France, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays comme le Royaume-Uni ou les États-Unis, il n'y a pas de définition des sans-domicile énoncée dans une loi dont le but serait de leur procurer un hébergement ou un logement – toutefois, la loi Dalo du 5 mars 2007 utilise le terme de « sans domicile » (stable) dans une partie concernant la domiciliation et celui de « dépourvu de logement » dans la liste des catégories pouvant saisir sans délai la commission de médiation. La définition des personnes sans domicile utilisée par l'Ined et l'Insee remonte aux travaux du groupe « sans-abri » du Cnis, qui s'est réuni de 1993 à 1996. À cette occasion, divers outils statistiques ont été mis au point sous l'égide du Cnis : des questions sur les personnes hébergées par un tiers furent ajoutées à l'enquête Logement dès 1996 ; l'Ined a mis au point une méthode d'enquête par échantillon qui a ensuite été reprise et perfectionnée par l'Insee pour son enquête nationale ; et une classification de l'ensemble des situations de logement, dont la situation de sans-domicile fait partie, a également été élaborée.

Cette classification de l'ensemble des situations de logement comporte quatre aspects : l'aspect physique, le statut d'occupation, le confort du logement (y compris l'accès à un point d'eau pour ceux qui ne disposent pas d'eau courante, en particulier ceux qui vivent dehors) et la précarité au sens temporel. Ces quatre dimensions sont explicitées en détail dans Clanché, 2000, où sont aussi développées les raisons de ces choix¹.

La définition des personnes sans domicile issue de ces travaux désigne des personnes qui, à un moment donné, se trouvent dans une des situations de logement répertoriées par cette classification, et plus précisément par une combinaison des deux premières dimensions, celle concernant l'aspect physique de l'habitat, et celle concernant le statut d'occupation. La définition opérationnelle des enquêtes de l'Ined et de l'Insee est celle de personnes qui, la nuit précédant l'enquête, ont dormi dans un service d'hébergement ou dans un lieu non prévu pour l'habitation. Elle est ainsi décrite dans *l'Insee-Méthodes* concernant l'enquête SD 2001 :

1. « Un des axes de travail du groupe a en effet été de ne jamais considérer les populations sans abri comme des populations coupées du reste de la société de façon nette, mais au contraire de mettre en lumière d'une part le continuum de situations qui existent entre personnes "avec" ou "sans" logement, d'autre part la rapidité et la fréquence des passages, pour une même personne, entre les situations de logement et de non logement, dans un sens comme dans l'autre. (...) il ne s'agissait donc pas d'établir une liste ou une nomenclature de situations d'exclusion distincte de celle des situations "ordinaires". (...) on a décidé d'élaborer un système de nomenclature décrivant l'ensemble des situations de logement, des plus habituelles et des plus stables aux plus précaires et moins confortables » (Clanché, 2000, p. 194-195).

« Une personne est donc dite sans-domicile si elle dort dans un lieu non prévu pour l'habitation ou si elle est prise en charge par un organisme fournissant un hébergement gratuit ou à faible participation. Ces organismes peuvent fournir des places dans des structures collectives, des chambres d'hôtel ou des appartements ordinaires. Ces hébergements peuvent être proposés pour des durées différentes : d'une nuit à quelques jours, voire plusieurs semaines ou plusieurs mois.

Les lieux non prévus pour l'habitation sont les suivants :

- cave, parking fermé, grenier, cabane ;
- voiture, wagon, bateau ;
- usine, bureau, entrepôt, bâtiment technique ;
- parties communes d'un immeuble d'habitation ;
- ruine, chantier, grotte, tente ;
- métro, gare, couloirs d'un centre commercial ;
- rue, pont, parking extérieur, jardin public, terrain vague, voie ferrée.

La situation des sans-domicile est définie par la combinaison de deux critères : un critère morphologique, le type d'habitat, et un critère juridique, le statut d'occupation. (...) Une personne sera dite sans-domicile un jour donné si, la nuit précédente, elle a été dans l'une ou l'autre des deux situations suivantes : soit elle a eu recours à un service d'hébergement, soit elle a dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune). »

Le terme de sans-abri, quant à lui, n'a pas encore un sens complètement fixé. Dans les travaux du groupe Cnis « sans-abri », il était pris comme synonyme de « sans-domicile ». Dans l'enquête SD 2001, il est généralement employé pour désigner quelqu'un qui, *la nuit précédant l'enquête*, a dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation (espace public, palier, cave...). Dans le recensement, il est employé pour désigner les personnes qui dorment *de façon habituelle* dans des lieux non prévus pour l'habitation (rue, sous un pont, dans une gare, etc.). L'aspect temporel n'est donc pas le même.

La base Finess

C'est la Drees qui est chargée de la base Finess. Elle est mise à jour par les directions régionales des affaires sanitaires et sociales (Drass) et les directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS).

Finess est une base nationale des équipements dans le champ de la santé et du social (y compris les hôpitaux, les centres d'hébergement, et les établissements de formation des infirmiers ou des travailleurs sociaux). Chaque établissement figurant dans Finess a un identifiant sur neuf chiffres. Finess utilise une classification nationale des services dans les domaines concernés. Les services d'hébergement pour les sans-domicile sont classés en « accueil, hébergement, assistance et réadaptation pour les adultes et familles en difficulté », les centres maternels dans la catégorie « accueil, hébergement, assistance et réadaptation pour la protection de l'enfance »².

2. On trouvera plus de détails dans <http://finess.sante.gouv.fr/finess>.

En ce qui concerne la classification détaillée, signalons par exemple les établissements d'accueil mère-enfant, ou centres maternels, dans la catégorie 4501/166 ; les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) dans la catégorie 4601/214 ; les autres centres d'accueil dans la catégorie 4601/219 ; les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) en 4601/443, les centres provisoires d'hébergement (CPH) en 4601/442 ; les foyers pour travailleurs migrants (FTM) en 4602/256, etc. Les hébergements spécialisés, par exemple dans le traitement des addictions à la drogue ou à l'alcool, figurent dans d'autres postes de la classification.

Finess peut aussi servir de base de sondage. Ainsi, l'enquête ES décrite plus loin a une base de sondage issue en partie de Finess.

Dans le répertoire Finess, sont enregistrées avant tout les structures qui reçoivent une autorisation du préfet de région et un avis préalable du CROSMS (Comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale) : CHRS, Cada et CPH.

Les services d'hébergement qui reçoivent de l'État un financement pérenne sont donc dans Finess. Les autres peuvent être dans Finess, mais la couverture est moins bonne. Par exemple, parmi les services d'hébergement s'adressant aux sans-domicile, les centres d'urgence qui sont financés seulement par des associations ou par des communes, ou qui ne reçoivent de l'État que des subventions, ne sont pas nécessairement dans Finess, alors que les CHRS (et, pour les demandeurs d'asile et les réfugiés, les Cada et les CPH), dont le financement vient de l'État de façon pérenne, sont bien couverts. D'autres services destinés aux sans-domicile, comme les distributions de repas ou de vêtements, ne sont pas dans Finess.

La base ne donne pas d'informations sur les utilisateurs de ces services, par exemple sur les personnes hébergées par un centre. Toutefois, la capacité (par sexe) figure dans la base.

Les enquêtes du système public de statistique

Quel que soit le sujet abordé, il existe deux grandes méthodes de recueil des données statistiques : celle qui s'appuie sur des enquêtes sur échantillon représentatif, et celle qui repose sur des données de registres. Les pays producteurs de statistiques sont en général plutôt orientés vers l'une ou l'autre de ces méthodes, même si de nos jours la distinction est moins claire qu'autrefois. Ainsi, dans le nord de l'Europe, les registres sont plus généralement employés ; en France, en revanche, les enquêtes sur échantillon sont nombreuses, même si les fichiers administratifs sont de plus en plus utilisés.

Dans le cas des personnes sans domicile, on retrouve ce clivage entre les enquêtes statistiques et les données provenant des fichiers des services aux sans-domicile, principalement les services d'hébergement (voir le classement des modes de recueil des données en annexe I).

Les enquêtes statistiques, par questionnaire, sont très riches et permettent des analyses sur les aspects les plus complexes de la situation des sans-domicile et sur leurs trajectoires. Leur défaut est qu'elles donnent des résultats soit au niveau

national, soit local, mais pas les deux en même temps (le coût de ces enquêtes limitant la taille de l'échantillon). De plus, il n'est pas facile de les reproduire fréquemment.

Les données des registres de services sont d'une qualité moindre, car elles ne sont pas conçues à fin d'études, et les conditions dans lesquelles elles sont recueillies peuvent laisser à désirer (la priorité devant, naturellement, être donnée au service rendu à l'utilisateur et non à la qualité statistique des données). Elles peuvent théoriquement être élaborées à n'importe quel niveau géographique et de façon régulière. Toutefois, éviter les doubles comptes (venant du fait qu'une même personne peut utiliser divers services d'aide dans une période donnée) nécessite l'emploi d'un identifiant individuel, type « numéro de sécurité sociale ». Si l'usage d'un tel identifiant est très bien accepté dans certains pays (comme le Danemark, par exemple), en France la question de la protection des données individuelles est très sensible (l'affaire « Safari », projet de rapprochement de fichiers administratifs contenant des informations personnelles, a ainsi conduit à la création de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en 1978). Par ailleurs, il ne faut pas minimiser les coûts qui résultent des vérifications et corrections nécessaires lorsqu'on veut utiliser les données de registres à des fins d'études.

L'enquête ES de la Drees

Les enquêtes ES dépendent de la Drees (ancien Sesi). La première enquête ES remonte à 1982. Les établissements enquêtés incluent ceux destinés aux handicapés, et aux enfants et adultes « en difficulté sociale » (dont les centres dépendants de l'Aide sociale à l'enfance).

L'enquête ES a eu lieu tous les deux ans jusqu'en 1997. Désormais, les thèmes « personnes handicapées » et « personnes en difficulté sociale » sont étudiés séparément et en alternance tous les deux ans ; chacun des deux thèmes est donc étudié tous les quatre ans. L'enquête ES 2001 concernait les établissements pour personnes handicapées. La dernière enquête ES date de fin 2004-début 2005 et concerne les établissements pour enfants et adultes en difficulté sociale. Ses résultats ont été publiés à partir de 2006 (Vanovermeir, 2006a et b ; Vanovermeir, Mainguené, Bertrand, 2007 ; Mainguené, 2008). La prochaine enquête est prévue pour 2008.

La base de sondage de l'enquête utilise la base Finess mais en la complétant, dans le but d'y inclure les centres d'hébergement qui ne sont pas dans Finess (en consultant les DDASS à qui il est demandé de vérifier et de compléter la base pour leur territoire). Pour l'enquête 2004, un effort supplémentaire a été fait pour inclure des modes d'hébergement qui ne sont pas dans la base Finess, comme les lits financés sur l'aide au logement temporaire (ALT), souvent des chambres d'hôtel ou des appartements partagés, les maisons-relais et les établissements financés par les grandes villes. Les maires des communes de plus de 100 000 habitants ont notamment été consultés pour établir la liste des établissements qu'ils finançaient.

Jusqu'en 1997, si les établissements pour handicapés et ceux pour personnes en difficulté sociale étaient enquêtés tous les deux ans sur leurs activités et leur personnel, les données sur les utilisateurs n'étaient recueillies que tous les quatre ans

(à tour de rôle, une fois auprès des établissements pour handicapés, la fois suivante auprès des établissements pour personnes en difficulté sociale). Depuis 2001, avec la séparation des deux thèmes de l'enquête ES, la « clientèle » des établissements est étudiée systématiquement ; ES 2001 « personnes handicapées » comportait un volet clientèle, de même que ES 2004 « personnes en difficulté sociale ».

Comme les enquêtes menées avant 1997, l'enquête de 2004 est exhaustive en ce qui concerne les établissements ; en revanche, elle n'est plus exhaustive en ce qui concerne les utilisateurs. Les données sur les utilisateurs sont recueillies sur un échantillon représentatif des établissements au niveau national (environ un sur trois est enquêté). Mais cet échantillon n'est pas représentatif au niveau local (régions, départements). Dans les établissements enquêtés, tous les utilisateurs sont étudiés.

Jusqu'en 1997, les enquêtes ne recueillaient pas de données sur les utilisateurs des centres d'urgence. L'enquête de 2004 l'a fait. Elle fournit une description des personnes hébergées par ces services la nuit du 8-9 février 2005. Cette description porte sur le sexe, l'âge, le type de famille, des caractéristiques générales, les problèmes de logement, et le type d'hébergement le plus fréquent dans les six derniers mois. Pour la partie « insertion » des établissements CHRS, les données recueillies portent en partie sur des flux (les personnes sorties de l'établissement en 2004), en partie sur des stocks (les personnes présentes le 31 décembre 2004). Les données ne sont recueillies que pour les utilisateurs des services d'hébergement.

Pour les CHRS, les données recueillies sur les personnes présentes le 31 décembre 2004 incluent le sexe, l'année de naissance, le type de famille, la catégorie socioprofessionnelle, la situation d'emploi, les ressources principales, les formes d'hébergement actuelles et passées, la nationalité, le statut légal (demandeur d'asile, débouté, réfugié, etc.), la nature de la couverture santé. Pour ceux qui ont quitté l'établissement en 2004, la destination est détaillée avec diverses autres variables comme le sexe, l'année de naissance, les dates d'entrée et de sortie, la catégorie socioprofessionnelle et le type de famille, les ressources principales. Ce sont les établissements (directeurs, etc.) qui répondent, et non les hébergés.

L'enquête nationale sur les utilisateurs des services d'hébergement et de distribution de repas chauds par l'Insee (SD 2001)

Ce qui suit précise la méthode employée par l'enquête SD 2001, conduite par l'Insee avec une méthode s'inspirant de celle mise au point par l'Ined pour son enquête de 1995 réalisée sous l'égide du Cnis. SD 2001 est la première enquête nationale européenne portant sur les sans-domicile.

Pour une description détaillée de la méthode, du mode d'échantillonnage et du calcul des pondérations, voir Brousse *et al.*, 2006 ; Brousse *et al.*, 2002c ; et Ardilly et Le Blanc, 2001.

Parmi les utilisateurs des services enquêtés, les sans-domicile ont été définis, on l'a vu plus haut, comme les personnes qui ont passé la nuit précédant l'enquête dans un hébergement procuré par un organisme d'aide ou dans un lieu non prévu pour l'habitation, comme l'espace public. Les services d'hébergement incluent les

centres maternels³. Le champ géographique est celui de l'ensemble des agglomérations de 20 000 habitants ou plus. Les personnes interrogées étaient francophones ; toutefois, les estimations du nombre d'utilisateurs et de sans-domicile portent sur l'ensemble, quelle que soit leur langue, et sur la totalité de la France métropolitaine.

L'échantillon s'est fait en trois étapes : d'abord les agglomérations, puis les « services X jours d'enquête » où les prestations étaient distribuées, puis les prestations elles-mêmes (une nuit, un repas) dans chaque lieu de distribution. On interrogeait les individus recevant ces prestations, et la méthode dite du « partage des poids » (voir Ardilly, Le Blanc, 2001) permet d'attribuer à chaque enquêté une pondération, et d'avoir ainsi des résultats relatifs aux personnes, et aux prestations.

L'enquête a eu lieu en janvier-février 2001 dans 80 agglomérations de 20 000 habitants ou plus. La collecte s'est déroulée du 15 janvier au 12 février 2001, à l'exclusion des samedis, des dimanches et du lundi 22 janvier. 4 195 personnes ont été interrogées par plus de 300 enquêteurs au total. L'échantillon final comptait 4 084 questionnaires. Chaque entretien durait en moyenne une heure.

Les agglomérations ont été sélectionnées proportionnellement à un critère de taille défini comme une combinaison de la population totale et de la capacité d'hébergement de personnes en difficulté, selon les données des associations et de Finess. Les 80 agglomérations sélectionnées rassemblent 80 % de la population des centres de plus de 20 000 habitants.

La liste des structures d'aide aux personnes en difficulté a été préparée un an avant l'enquête et mise à jour juste avant qu'elle débute. Cette liste a été établie dans les 80 agglomérations sélectionnées, mais aussi dans 80 unités plus petites, entre 5 000 et 20 000 habitants. 2 742 structures ont ainsi été listées et ont répondu à une enquête téléphonique. L'enquête téléphonique a montré qu'un tiers étaient hors champ, parce qu'on n'y trouvait ni hébergement ni distribution de repas chauds. On a ainsi obtenu une base de sondage de 1 464 structures dans les 80 agglomérations de 20 000 habitants ou plus sélectionnées. Une même structure pouvait correspondre à plus d'un type de service, par exemple un hébergement et une distribution de nourriture ; les services dans la base étaient ainsi au nombre de 2 398 (Brousse *et al.*, 2002d). L'échantillon comprenait 1 225 « services x jours d'enquête », correspondant à 903 services distincts (certains gros services pouvant être visités plusieurs fois). Les enquêteurs ont finalement fait 1 036 visites dans les 903 services échantillonnés, dont 57 avaient fermé ou étaient hors champ.

L'échantillonnage des prestations (c'est-à-dire celui des personnes qui en ont été bénéficiaires) était réalisé à partir d'une liste quand il en existait une (par exemple, une liste de lits) ou selon le rang de passage des usagers à certains points obligés, table de distribution des repas, entrée ou sortie d'une salle, etc.

Pour pondérer les données, il était nécessaire de savoir combien de fois l'en-

3. Ce n'était pas le cas dans l'enquête menée par l'Ined en 1995, ce qui explique que la proportion de femmes sans domicile est plus élevée dans l'enquête de l'Insee.

quête avait utilisé les différents services la semaine précédant l'enquête. Le questionnaire l'interrogeait donc sur son usage des services. La méthode de «partage des poids» a été utilisée pour établir plusieurs jeux de pondérations. L'un correspond à un «jour moyen» de la période de référence (c'est-à-dire de la période de collecte, du 15 janvier au 12 février 2001) et un autre à une «semaine moyenne».

Ce type de méthode peut être appliqué dans toute ville ou tout pays où les services d'aide sont suffisamment développés pour que les personnes n'y faisant jamais appel soient en nombre restreint. On pourrait l'étendre à des situations moins favorables en considérant certains espaces publics (parties de gares, espaces sous les dalles) comme des «structures» et les échantillonner de la façon décrite ci-dessus.

Le questionnaire compte plus de 900 variables portant sur des domaines variés : caractéristiques sociodémographiques, formation, emploi, conditions de vie, type de lieu de résidence et d'emploi pour chacun des douze derniers mois écoulés, sources de revenus, utilisation des services, recherche de logement, santé, relations, histoire familiale, etc. Ce sont les utilisateurs des services qui répondent.

Pour les résultats détaillés, voir les références ci-dessous. Une deuxième enquête nationale du même type sera réalisée en 2012.

Les travaux de l'Ined sur les marges de l'enquête SD 2001 (personnes non francophones, personnes contactées par les services itinérants)

Dans le cadre de sa collaboration avec l'Insee autour de l'enquête SD 2001, l'Ined a conduit en 2002 une petite enquête à Paris, Nice et Nantes, afin d'interroger les personnes rencontrées par les services itinérants et qui risquaient d'être de faibles utilisateurs des services enquêtés par l'Insee (Marpsat *et al.*, 2002 et 2004). L'Ined a conclu qu'assez peu de personnes contactées par les maraudes n'utilisaient jamais les services d'hébergement et de distribution de repas chauds. Parmi les exceptions, ceux qui se trouvaient dans la rue depuis peu. L'Ined a aussi conduit une investigation plus qualitative auprès des utilisateurs non francophones des services d'hébergement et de restauration (dénombrés dans l'enquête SD 2001, mais pas interrogés), pour vérifier que leur usage des services n'était pas notablement différent de celui des francophones (Marpsat, Quaglia, 2002).

Le recensement de la population et les autres enquêtes de l'Insee

Diverses situations marginales de logement

Les données qui couvrent le champ le plus large sur le type d'habitat se trouvent dans le recensement⁴. Toutefois, il est nécessaire d'avoir une idée précise des concepts qui sont sous-jacents quand on recense une personne dans tel ou tel type d'habitat. Par exemple, les personnes recensées dans un hôtel sont celles qui y résident de façon permanente ; celles qui passent seulement une partie du mois à l'hôtel (et le reste, par exemple, dans un centre d'hébergement) ne sont pas recen-

4. Le dernier recensement exhaustif date de 1999 ; il a été remplacé par une enquête permanente de recensement, débutée en 2004.

sées comme habitant à l'hôtel. Une personne passant une nuit à l'hôtel avec une chambre payée par une association venant en aide aux personnes en difficulté est à recenser au titre des personnes sans abri. De plus, les communautés sont regroupées en catégories assez vastes où les centres de longue durée destinés aux sans-domicile, par exemple, ne sont pas distingués d'autres communautés de long séjour. Le statut d'occupation donné par le recensement ne permet pas de distinguer les personnes logées par une association de locataires disposant d'un bail.

Parmi les enquêtes de l'Insee, les enquêtes Logement et l'enquête Famille de 1999 (connue maintenant sous le nom d'enquête sur l'Histoire familiale) ont été utilisées pour étudier les formes marginales de logement. L'échantillon de l'enquête Famille de 1999 était un sous-échantillon de celui du recensement (c'est une addition au questionnaire). Jusqu'à récemment, la plupart des autres enquêtes, dont l'enquête Logement, utilisaient une base de sondage s'appuyant sur le dernier recensement, et plus on s'éloignait dans le temps de celui-ci, plus les formes marginales de logement risquaient d'avoir disparu. La nouvelle forme d'échantillonnage des enquêtes auprès des ménages (type enquête Logement) accompagnant la mise en place du recensement en continu devrait permettre d'éviter cette difficulté en bénéficiant de données plus récentes.

L'enquête Logement de l'Insee, avec son échantillon de 40 000 à 50 000 personnes, procure de nombreuses données sur les logements et les ménages. Toutefois, malgré sa taille, il s'y trouve un nombre relativement réduit de situations marginales de logement et il est donc difficile de les étudier en détail.

Les centres d'hébergement pour sans-domicile dans le recensement

Dans le recensement rénové, les communautés sont regroupées en sept catégories. Les centres d'hébergement de longue durée sont dans la catégorie 1, avec d'autres institutions de long séjour, comme les maisons de retraite. Les centres d'hébergement d'urgence (collectifs) constituent la catégorie 6. Les personnes utilisant un service d'hébergement pour sans-domicile en chambres d'hôtel sont recensées avec les autres occupants permanents de chambres d'hôtel, dans la mesure où leur résidence y est permanente, et recensés avec les sans-abri si c'est une résidence occasionnelle. Ceux qui sont logés par un organisme d'aide dans un appartement sont classés comme les locataires disposant d'un bail.

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, les communautés sont enquêtées l'année du recensement des ménages.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, les communes sont réparties en cinq groupes ; toutes les communautés d'un même groupe de communes sont recensées la même année, à l'exception de quelques communes où le nombre de communautés est trop important et où la collecte est répartie sur plusieurs années (cinq au plus), par exemple Toulouse.

Au bout d'un cycle de cinq ans, toutes les communautés auront donc été recensées, du moins toutes celles qui auront existé sur l'ensemble du cycle. Le recensement divise en deux communautés les CHRS qui ont une partie longue durée et une partie urgence, y compris quand c'est l'enquêteur qui se rend compte sur place qu'il y a deux communautés et non une.

Les sans-abri dans le recensement

Comme dit ci-dessus, dans le recensement, le terme de « sans-abri » est employé pour désigner les personnes qui dorment *de façon habituelle* dans des lieux non prévus pour l'habitation (dans la rue, sous un pont, dans une gare, etc.).

Dans les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement des personnes sans abri se fait l'année de la collecte des logements ordinaires (les deux premiers jours), soit tous les cinq ans pour une commune donnée. Dans l'ensemble des communes de 10 000 habitants ou plus, il est également réalisé en deux jours et tous les cinq ans, mais pour l'ensemble des grandes communes à la fois. La première fois a eu lieu en janvier 2006, et les résultats au niveau national ont été connus en janvier 2007. La prochaine fois, le recensement des sans-abri dans les grandes communes se déroulera en 2011. La réalisation de l'enquête de recensement auprès des sans-abri est de la responsabilité des communes, l'Insee définissant le protocole de collecte, organisant la collecte et contrôlant son déroulement. La formation des agents recenseurs est réalisée par l'Insee et les communes. En particulier, la collecte de 2006 s'est accompagnée de la recommandation de s'appuyer sur les connaissances des associations, ce qui a permis de faciliter le repérage des lieux où se trouvaient les sans-abri et le contact avec eux.

Toutefois, mieux connaître la situation des sans-domicile et des sans-abri ainsi que leurs trajectoires nécessite des enquêtes spécifiques comme SD 2001, d'autant plus que le questionnaire utilisé pour le recensement n'est pas spécifique pour les sans-abri.

Parmi les perspectives de progrès qui seront examinées par l'Insee, on peut noter le rapprochement des dates du recensement des sans-abri et de celui des centres d'hébergement.

Enfin, l'Ined et l'Insee vont poursuivre leur collaboration, soutenus par l'Onpes, en étudiant des améliorations possibles pour la future enquête de 2012, en particulier en ce qui concerne les sans-abri.

Les données de la DGAS et de la DPM

Les données disponibles ainsi que les termes employés pour décrire tel ou tel type d'hébergement dépendent autant de l'origine des financements et de leurs type (ligne budgétaire ou, depuis la loi organique relative aux lois de finances [Lolf], action d'un programme) que de ce qui est offert aux utilisateurs de ces hébergements, en termes d'aspect physique de l'hébergement (dortoir, chambre seule ou partagée, appartement indépendant ou partagé, hôtel), de statut d'occupation (et des différents degrés de sécurité qu'il implique), de conditions d'accès (avec ou sans sélection à l'entrée), de conditions de vie (possibilité de rester la journée ou non) et d'accompagnement (accompagnement social ou non).

La DGAS dispose de données statistiques sur le nombre de places d'hébergement qu'elle finance totalement ou en partie. Il en est de même de la DPM, qui recueille des données sur les centres pour demandeurs d'asile et réfugiés. Deux

types de places d'hébergement ne sont pas couvertes par ces statistiques :

- les places financées par les communes ou certaines associations sans l'aide de l'État ;
- les hébergements au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE) comme les centres maternels et une partie des chambres d'hôtel pour familles en difficulté, qui sont de la responsabilité des départements. Notons que si les places correspondantes ne figurent pas dans les chiffres de la DGAS, en revanche les centres maternels sont dans la base Finess et dans l'enquête ES.

La DGAS compte ses places permanentes en service tous les trois mois et les places hivernales toutes les semaines pendant la période correspondante. Les places de la DPM sont recensées par la DGAS une fois par an.

Un système de recueil d'information, élaboré en collaboration avec la Fédération nationale des associations de réinsertion sociale (Fnars) et géré par la DGAS, a été mis au point. Il collecte des données annuelles agrégées, sans éliminer les doubles comptes lorsqu'une personne séjourne dans plusieurs services d'hébergement (c'est-à-dire que ce sont les séjours qui sont comptés, non les personnes). Les indicateurs incluent le type d'hébergement des CHRS (hébergement collectif ou appartements indépendants, hébergement d'urgence ou accompagnement social...), la population hébergée au 31 décembre, les éléments de financement, le personnel, et divers « indicateurs de performance » comme les résultats à la sortie en termes de logement et d'emploi, la durée moyenne des séjours, etc. Ce système constitue un premier pas vers une harmonisation des rapports d'activité des CHRS, conformément à la Lolf.

Une suggestion pour l'harmonisation des statistiques publiques

Le système statistique doit aujourd'hui répondre à des besoins croissants de connaissance sur les personnes sans domicile et mal logées. Cette connaissance peut être produite sous la forme d'indicateurs à fournir régulièrement : ainsi, à l'échelle de l'Europe, plusieurs rapports ont porté sur la mise au point éventuelle d'un indicateur sur la question des sans-domicile (Brousse, 2004 ; Edgar *et al.*, 2007) ; à l'échelle de la France, un groupe du Cnis a proposé une liste d'indicateurs sur les inégalités dans notre pays, comportant un volet Logement ; au travers de la Lolf, la demande d'indicateurs sur les CHRS et les CHU est de plus en plus importante ; dans le cadre du Comité interministériel de lutte contre les exclusions (Cile), le Premier ministre a également demandé l'élaboration d'indicateurs « éclairant tous les aspects de la pauvreté », dont notamment la question du logement ; enfin, plusieurs missions menées en 2006-2007 (M. Chambaud, Mme de Fleurieu) ont été chargées par la ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la Parité de réfléchir aux outils de connaissances disponibles en ce qui concerne les personnes sans abri, ou à impulser leur mise au point.

Au-delà de ces indicateurs, à vocation périodique, la connaissance peut aussi passer par des enquêtes dont les analyses approfondies contribuent à éclairer l'action (un exemple est donné par les enquêtes de l'Ined, puis de l'Insee sur les personnes sans domicile, dont les résultats ont conduit à diverses mesures, par exemple en faveur des sans-domicile qui travaillent). Sur un champ un peu différent, on peut également étudier les caractéristiques des individus hébergés dans des structures à partir des enquêtes ES de la Drees (sexe, situation familiale, statut d'activité, type de logement ou d'hébergement à l'entrée ou à la sortie de l'établissement). Dans les enquêtes ES, les données étant recueillies auprès des gestionnaires, elles sont nécessairement relativement sommaires.

Ces deux formes de connaissance pourraient être grandement améliorées par une gestion plus rigoureuse d'un répertoire de type *Finess*, et surtout par sa mise à jour régulière et son extension à l'ensemble des structures, indépendamment de leur mode de financement. Ce répertoire pourrait à la fois donner des estimations régulières des capacités d'hébergement, et servir de base de sondage pour la partie « hébergement » des enquêtes type *Ined* et *Insee* auprès des sans-domicile (comme *SD 2001*), sans que le travail de constitution de cette base soit aussi lourd et coûteux que pour les enquêtes précédentes. Ce répertoire a été utilisé pour l'enquête ES à l'issue d'une phase de vérification des données répertoriées préalable au lancement de l'enquête. Actuellement le service public dispose essentiellement de quatre sources de données sur les personnes en difficulté sociale bénéficiant d'un service d'hébergement, avec un large recouvrement mais aussi des différences de définitions et de champs : le répertoire *Finess* (qui couvre les hébergements financés au moins partiellement par le ministère en charge des Affaires sociales, mais pas les autres services d'hébergement) ; les données de la DGAS et de la DPM (qui portent sur des capacités, et uniquement sur les places recevant un financement d'État) ; le répertoire des communautés de l'Insee (où les centres « hors urgence » ne sont pas distingués d'autres communautés de longue durée comme les maisons de retraite, mais où les centres « d'urgence » constituent une catégorie à part actualisée à chaque passage du recensement, soit un cinquième environ par an) ; les enquêtes ES (réalisées tous les quatre ans auprès des gestionnaires) et les enquêtes dites « sans-domicile » (*SD 2001*, une prochaine enquête étant prévue pour 2012). Par ailleurs, la prise en compte des hébergements en hôtel par ces différentes sources est assez différente. Un groupe de travail réunissant des membres de l'Insee, de la Drees et de la DGAS a été constitué en 2006 pour éclaircir les différences de champs et de définitions de ces sources publiques. Un autre, réunissant des membres de l'Insee, de la DGUHC et de la Drees, a été constitué en 2007 pour faire le point sur les statistiques portant plus généralement sur les formes de logement marginales (hôtels, hébergement par un tiers, etc.).

Il conviendrait d'aller vers l'amélioration du répertoire *Finess* et son articulation aux autres sources disponibles, remontées des Drass, répertoire des communautés de l'Insee, sources associatives. On peut noter qu'un projet de refonte du répertoire *Finess* existe (*RMESS*), mais qu'il a du mal à voir le jour. Ce travail nécessite d'y consacrer des moyens suffisants et de prévoir, outre une équipe chargée du réper-

toire, des correspondants régionaux et un comité de pilotage réunissant les personnes chargées des différentes sources, ainsi que les associations. À cet égard, la connaissance des situations d'hébergement en hôtel ou en meublé est un enjeu important. On pourrait ainsi améliorer le système statistique sur les situations de grande pauvreté et sur les inégalités par rapport au logement.

Les autres sources de données portant sur les personnes sans domicile

Les autres sources de données mentionnées ici ne le sont que pour mémoire et cet article ne prétend pas à l'exhaustivité en ce qui les concerne.

Il s'agit de plusieurs enquêtes statistiques, de données issues des services type « 115 », et des données provenant de la mise en commun des fichiers de centres d'hébergement dans une même zone géographique (en général la région). À l'exception des enquêtes dites « une nuit donnée » (qui couvrent l'ensemble des personnes hébergées en CHRS ou en centre d'urgence d'Île-de-France), les autres portent sur les utilisateurs des services d'aide rattachés à des organismes particuliers et non sur la totalité des sans-domicile ou des sans-abri. Comme pour toute statistique d'activité, il est difficile d'en interpréter l'évolution dans le temps, et de départager la croissance du nombre de sans-domicile de l'augmentation de l'activité du service. De plus, comme c'était jusqu'à présent le cas du 115 en province, il n'est pas toujours possible de distinguer entre utilisateurs et prestations (une personne pouvant être associée à plusieurs prestations).

L'enquête « une nuit donnée » en Île-de-France

À quelques exceptions près, cette enquête a eu lieu tous les ans de 1998 à 2004. Elle décrit les personnes hébergées « une nuit donnée » par les CHRS et les centres d'urgence de la région Île-de-France. Pour plus de détails, voir Brousse, 2004 ; Drass Île-de-France, 2001 ; Fnars Île-de-France, Drass Île-de-France, Mipes, 2003a et 2003b.

L'enquête Fnars/OSC de 2001

L'enquête Détresses et ruptures sociales a été conduite en 2001 auprès des utilisateurs des services de la Fnars, par l'Observatoire sociologique du changement (OSC), un laboratoire de sciences sociales. Les résultats sont représentatifs de ces utilisateurs, au niveau national. Pour plus de détails, voir Brousse, 2004, p. 250-251, ainsi que Paugam et Clemençon, 2002.

Les données du Samu social de Paris

Le Samu social de Paris fonctionne depuis 1993. Outre des équipes mobiles, il compte un service téléphonique, le 115 (depuis 1996), accessible toute l'année et 24 heures/24. Les données obtenues lors de ces contacts téléphoniques (ainsi que celles fournies par les équipes de maraudes) servent à l'évaluation de la situation des personnes et à leur orientation, mais aussi à la constitution d'une base de don-

nées sur les personnes contactant le 115 (ou rencontrées par les équipes mobiles), dans le respect des règles de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil). La collecte des données est continue (c'est-à-dire qu'elle suit les personnes dans le temps, lorsque celles-ci ont plusieurs contacts avec le Samu social en donnant la même identité) et les doubles comptes sont supprimés à l'aide d'un identifiant. Un certain nombre de caractéristiques des personnes (données démographiques, emploi, sources de revenus, etc.) sont enregistrées. Les données sont utilisées dans un but de gestion, d'alerte et aussi pour les études de l'Observatoire du Samu social de Paris (qui utilise aussi des recherches spécifiques).

Le 115 en province

La Fnars a été mandatée par la DGAS pour mettre en place l'Observatoire national du numéro d'urgence 115. L'Observatoire du Samu social de Paris participe aux travaux de l'Observatoire national.

L'Observatoire national du 115 cherche actuellement à améliorer le système d'enregistrement lié à ce service. Jusqu'à présent, en dehors de Paris, seul le nombre d'appels était pris en compte (pas le nombre de personnes distinctes qui appelaient). En complément des données téléphoniques, l'Observatoire réalisait une enquête bisannuelle auprès des 115 qui étaient volontaires. Cette enquête fournissait l'âge des appelants, leur situation de famille, le type d'aide qu'ils demandaient, et, dans le cas où ils demandaient un hébergement, si on avait pu leur en trouver un. Les données étaient publiées département par département. Une certaine hétérogénéité existe entre les départements. Après avoir étudié la diversité de ces approches locales, et proposé une méthode de recueil harmonisé de l'information, la Fnars a publié les premiers résultats en décembre 2007, mais il s'agit encore pour l'instant de statistiques des demandes et non des demandeurs.

Quelques systèmes d'observation des personnes hébergées par les CHRS

Il s'agit de données établies à un niveau local, souvent la région, et dont la qualité est surtout bonne pour les CHRS «longue durée», même si quelquefois le champ de l'étude essaie d'englober les CHRS «urgence». L'Observatoire régional de la santé et des affaires sociales de Lorraine (Orsas-Lorraine) a ainsi développé un système permanent d'observation des personnes hébergées dans les CHRS de la région, qui a fonctionné entre 1995 et 2005 (pour une analyse détaillée des conditions de réalisation voir, Marpsat *et al.*, 2003 ; Orsas-Lorraine, 1996, 1997, 2003). Dans la région Poitou-Charentes, un système d'enregistrement concerne les CHRS, les hébergements pour femmes victimes de violence, et les places financées par l'ALT. Cette opération date d'une dizaine d'années. D'autres régions que celles citées ici peuvent s'être munies d'un tel dispositif.

L'enregistrement à la fois de la demande et de l'offre d'hébergement expérimentée dans trois départements de Rhône-Alpes apparaît comme une piste intéressante. Ce projet, intitulé Cohphra (Connaissance de l'offre d'hébergement et des populations hébergées en Rhône-Alpes), concerne les structures des trois départe-

ments de l'Isère, de la Loire et de la Savoie, et prévoit aussi une partie sur les personnes hébergées. Le système est encore en cours de construction.

Pour finir, citons, d'une part, les données locales recueillies par des observatoires comme la Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Île-de-France (Mipes) et la Mission régionale d'information contre l'exclusion en Rhône-Alpes (Mrie); d'autre part des travaux de recherche, qualitatifs ou quantitatifs, sur diverses formes marginales de logement : les squats (Bouillon), les hôtels et garnis (Lévy-Vroelant, Hérouard), les campings, etc. La bibliographie de Djirikian et Laflamme (2006) en donne de nombreuses références commentées.

Bibliographie

1. Références générales

- BROUSSE C., 2004, *The Production of Data on Homelessness and Housing Deprivation in the European Union: Survey and Proposals*, Eurostat/European Commission, Working papers and studies.
- CLANCHÉ F., 2000, « Le classement des situations de logement. Les sans-domicile dans des nomenclatures générales », in Marpsat, Firdion (dir.), *La Rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 1990*, PUF/Ined, p. 193-207.
- CNIS, 1996, *Pour une meilleure connaissance des sans-abri et de l'exclusion du logement. Rapport final du groupe sans-abri*, rapport du Cnis, 29.
- DJIRIKIAN A., LAFLAMME V., sous la direction de MARPSAT M., 2006, *Les Formes marginales de logement. Etude bibliographique et méthodologique de la prise en compte du logement non ordinaire*, Document de travail de l'Ined, 135.
- EDGAR B., HARRISON M., WATSON P., BUSCH-GEERTSEMA V., 2007, *Measurement of Homelessness at European Union Level*, European Communities, http://ec.europa.eu/employment_social/social_inclusion/docs/2007/study_homelessness_en.pdf
- LAFERRÈRE A., 2003, « L'hébergement d'après les enquêtes Logement », in Mipes, 2003, *Les Personnes sans domicile. Qui sont-elles ?*, Rencontre Études et Recherches, 16 mai.

2. Enquête sur les sans-domicile « à un moment donné » utilisant des pondérations pour usages multiples

- Enquêtes de l'Ined, de l'Insee et de l'Élan retrouvé (sur la santé mentale)

- ARDILLY P., LE BLANC D., 2001, « Sampling and weighting a survey of homeless persons : a French example », *Survey Methodology*, vol. 1, p. 109-118.
- AVENEL M., DAMON J., 2003, « Les contacts avec les intervenants sociaux des sans-domicile usagers des services d'hébergement et de distribution de repas chauds. Quel recours aux institutions, aux prestations et aux professionnels des secteurs sanitaire et social », *Études et Résultats*, Drees, n° 277, décembre.
- AVENEL M., DAMON J., KESTEMAN N., 2003, « Un sans-domicile sur deux est allocataire d'une CAF », *L'essentiel*, Cnaf, n° 20, décembre.

- BROUSSE C., GUIOT DE LA ROCHÈRE B., MASSÉ E., 2002a, « Hébergement et distribution de repas chauds. Le cas des sans-domicile », *Insee-Première*, Insee, n° 823, janvier.
- BROUSSE C., GUIOT DE LA ROCHÈRE B., MASSÉ E., 2002b, « Hébergement et distribution de repas chauds. Qui sont les sans-domicile usagers de ces services », *Insee-Première*, Insee, n° 824, janvier.
- BROUSSE C., GUIOT DE LA ROCHÈRE B., MASSÉ E., 2002c, « L'enquête de l'Insee auprès des usagers des services d'hébergement et de distribution de repas chauds : une méthodologie inédite pour étudier la population des sans-domicile », *Courrier des statistiques*, Insee, n° 104, décembre.
- BROUSSE C., GUIOT DE LA ROCHÈRE B., MASSÉ E., 2002d, « Les sans-domicile usagers des services d'hébergement ou de distribution de repas chauds », *Les Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*.
- BROUSSE C., GUIOT DE LA ROCHÈRE B., MASSÉ E., 2006, *L'Enquête sans-domicile 2001*, coll. Insee-Méthodes, Insee, n° 116.
- CHAMBOREDON H., PORTAS C., 2005, « Franciliens sans domicile : un sur trois est sans logement depuis plus d'un an », *Île-de-France à la page*, Insee, n° 259, décembre.
- DEBRAS B., DOROTHÉE O., 2002, « Les sans-domicile usagers des services d'aide dans l'agglomération parisienne », *Île-de-France à la page*, Insee, n° 214, octobre.
- DEBRAS B., CHAMBOREDON H., THIERY P., 2004, « Dans l'agglomération parisienne, un sans-domicile sur trois déclare avoir un emploi », *Île-de-France à la page*, Insee, n° 241, septembre.
- ÉCONOMIE ET STATISTIQUE, 2006, numéro spécial « Sans-domicile », présentation des résultats de l'enquête SD 2001, Insee, n° 391-392.
- KOVES V., MANGIN-LAZARUS C., 1997, « La santé mentale des sans-abri à Paris. Résultats d'une enquête épidémiologique », *Revue française de psychiatrie et de psychologie médicale*, n° 9, juin.
- DE LA ROCHÈRE B., 2003, « La santé des sans-domicile usagers des services d'aide », *Insee-Première*, Insee, 893, avril.
- DE LA ROCHÈRE B., 2003, « Les sans-domicile ne sont pas coupés de l'emploi », *Insee-Première*, Insee, n° 925, octobre.
- MARPSAT M., 2002, « Les plus de 50 ans utilisateurs des lieux de distributions ou des centres d'hébergement pour sans-domicile », *Gérontologie et société*, Fédération nationale de gérontologie, n° 102, septembre.
- MARPSAT M., 2002, *Les Personnes sans domicile à Paris : les résultats du programme de recherche de l'Ined*, Strasbourg : Conseil de l'Europe, European Population Papers Series.
- MARPSAT M., 1999, « Un avantage sous contrainte : le risque moindre pour les femmes de se trouver sans abri », *Population*, Ined, 54 (6).
- MARPSAT M., FIRDION J.-M., MERON M., 2000, « Le passé difficile des jeunes sans domicile », *Population et Sociétés*, Ined, n° 363, décembre.
- MARPSAT M., FIRDION J.-M., 1999, « The homeless in Paris : a representative sample survey of users of services for the homeless », in D. Avramov (dir.), *Coping with Homelessness: Issues to Be Tackled and Best Practices in Europe*, Ashgate Publishing, p. 221-251.
- MARPSAT M., FIRDION J.-M., 2000, *La Rue et le foyer, une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 1990*, PUF/Ined.
- MARPSAT M., FIRDION J.-M., 2001, « Les ressources des jeunes sans domicile et en situation précaire », *Recherches et prévisions*, Cnaf, n° 65, septembre, p. 91-112.
- MONROSE M., 2004, « Les contacts amicaux et familiaux des personnes sans-domicile », *Études et Résultats*, Drees, n° 311, mai.

DE PERETTI G., 2005, « La "mise en variable" des textes : mythe ou réalité », *Bulletin de méthodologie sociologique*, n° 88, octobre.

DE PERETTI G., 2006, « Sans-domicile : une cible mouvante. Une typologie des histoires résidentielles », *Recherches et prévisions*, Cnaf, n° 85, septembre.

- Deux études de l'Ined sur la couverture de l'enquête Insee SD 2001

MARPSAT M., QUAGLIA M., 2002, *Étude sur les sans-domicile non francophones utilisant les services d'hébergement ou de restauration de repas chauds*, rapport pour l'Insee, novembre.

MARPSAT M., QUAGLIA M., RAZAFINDRATSIMA N., 2002, *Étude des marges de l'enquête Insee 2001 : le cas des personnes sans domicile n'utilisant pas les services d'hébergement et de restauration*, rapport pour l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, septembre.

MARPSAT M., QUAGLIA M., RAZAFINDRATSIMA N., 2004, « Les sans-domicile et les services itinérants », *Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2003-2004*.

3. Enquête « à un moment donné » dans les centres d'hébergement (ne nécessitant donc pas de pondérations correctrices pour multi-utilisation) : les enquêtes « une nuit donnée »

DRASS ÎLE-DE-FRANCE, 2001, « La population des centres d'accueil d'urgence dans la nuit du 8 au 9 mars 2000 », ministère de l'Emploi et de la Solidarité/Drass d'Île-de-France, *Stat'if*, 2, juin.

FNARS ÎLE-DE-FRANCE, DRASS ÎLE-DE-FRANCE, MIPES, 2003a, « Les personnes hébergées en CHU d'Île-de-France. Profils et trajectoires ».

FNARS ÎLE-DE-FRANCE, DRASS ÎLE-DE-FRANCE, MIPES, 2003b, « Les personnes hébergées en CHRS d'Île-de-France. Profils et trajectoires ».

4. L'enquête OSC-Fnars

PAUGAM S., CLÉMENTÇON M., 2002, « Détresse et ruptures sociales, Résultats de l'enquête OSC-Fnars "Personnes en détresse" », *Recueil et document*.

5. Études utilisant l'enquête ES de la Drees (interviews de responsables de services d'hébergement)

DREES, 2005, *L'Enquête ES 2004 auprès des établissements et services en faveur des enfants et des adultes en difficulté en 2004*.

MAINGUENÉ A., 2008, « L'hébergement d'urgence dans les CHRS. Résultats de l'enquête ES 2004 », *Études et Résultats*, n° 620, janvier.

VANOVERMEIR S., 2006a, « Les établissements accueillant des adultes et des familles en difficulté sociale : premiers résultats de l'enquête ES 2004 », *Études et Résultats*, n° 507, juillet.

VANOVERMEIR S., 2006b, « Les établissements accueillant des enfants et des adolescents en difficulté sociale : premiers résultats de l'enquête ES 2004 », *Études et Résultats*, n° 525, septembre.

VANOVERMEIR S., MAINGUENÉ A., BERTRAND D., 2007, « Les établissements pour adultes et familles en difficulté sociale », *Document de travail*, n° 119, série Statistiques, novembre.

6. Les études de l'Orsas

ORSAS-LORRAINE, 1996, *Les Centres d'hébergement de Moselle. Leur activité, les caractéristiques des personnes hébergées*, rapport, septembre.

ORSAS-LORRAINE, 1997, *Évolution de l'activité et des caractéristiques des personnes hébergées par les centres d'hébergement de Moselle*, rapport, novembre.

ORSAS-LORRAINE, 2003, *Activité et caractéristiques du public des centres d'hébergement de compétence DDASS en Lorraine : rapport 2003*.

7. Une revue des méthodes permettant d'étudier sur la durée les trajectoires des sans-domicile : données de panel, utilisation des fichiers des services d'hébergement, enquêtes « ménages » avec questions rétrospectives

MARPSAT M., ARDUIN P., FRECHON I., 2003, « Aspects dynamiques de la situation des personnes sans domicile : une analyse des méthodes mises en œuvre dans plusieurs pays occidentaux », in Puca, *Représentations, trajectoires et politiques publiques, les SDF*, p.13-33.

Annexe 1
Principales sources de données françaises selon la classification du CUHP⁵

	Questionnaires auprès de responsables de services : fichiers de services d'aide	Questionnaires auprès de personnes sans domicile	Questionnaires auprès de la population générale
Données à un moment donné ou sur très courte période, y compris avec des questions rétrospectives	<p>National :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'enquête ES (établissements sociaux) sur les utilisateurs des services d'hébergement. Conduite par la Drees tous les deux ans jusqu'en 1997, puis en 2004 et ensuite tous les quatre ans, données DGAS/DPM, en projet : observatoire national du 115 (Fnars). 	<p>Local :</p> <ul style="list-style-type: none"> enquête Ined 1995 à Paris (utilisateurs des services d'hébergement et de distribution de nourriture âgés de 18 ans et plus), enquête Ined 1998 à Paris et première couronne (utilisateurs des services d'hébergement, de distribution de nourriture et de centres d'accueil de jour âgés de 16 à 24 ans), enquête Ined 2002 à Paris, Nantes and Nice (personnes sans domicile contactées par les services itinérants), enquêtes Drassif (1998, 1999, 2000) dans les centres d'hébergement d'urgence, enquêtes Drassif, Fnars, Mipes (2003, 2004) dans les CHRS et les centres d'hébergement d'urgence. <p>National :</p> <ul style="list-style-type: none"> enquête Insee 2001 dans les villes de 20 000 habitants ou plus (utilisateurs des services d'hébergement et de distribution de nourriture âgés de 18 ans et plus), enquête Fnars 2001 sur les utilisateurs de ses services. 	<p>National :</p> <ul style="list-style-type: none"> sur les périodes sans domicile connues précédemment : une question dans une enquête du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) ; des questions dans l'enquête Santé 2002 de l'Insee ; et dans l'enquête Logement de l'Insee en 2006, sur les personnes logées par des amis ou de la famille : des questions dans les enquêtes Logement 1996 et 2002.
Données longitudinales (recueillies au sujet des mêmes personnes sur une longue période)	<p>Local :</p> <ul style="list-style-type: none"> la base et les études du Samu Social de Paris, lorsque les bases des services d'hébergement d'un même niveau géographique (département, région) sont mises ensemble avec suppression des doubles comptes (ex. la base de l'Orsas). 		